

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 12

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

tarifs de restauration et d'internat des élèves

Il est proposé une augmentation de 6 % du forfait INTERNAT qui porte le montant annuel à 1 602.79 €

Le nombre forfaitaire de jours d'ouverture est de 174 et le coût journalier est de 9.22 €

Le montant de la remise d'ordre est fixé à 9.22 € pour les élèves internes.

Les demi-pensionnaires

Le tarif s'applique à l'ensemble des élèves (déjeunant régulièrement ou occasionnellement ainsi que les étudiants en BTS)

Le tarif retenu pour un repas est fixé à 4.20 €.

Nouveau tarif : Nuitée et petit déjeuner pour élèves en BTS hébergés au lycée : 9.67 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

**Dém'Act**  
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2022 16:38:37

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 13

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

tarifs de restauration des commensaux

Proposition d'augmentation de (6 %) de l'ensemble des tarifs de restauration pour tenir compte des augmentations du coût des denrées alimentaires, des coûts des contrats d'entretien (augmentation moyenne de 5% par an)

Ticket petit déjeuner: 1,46 €

Déjeuner surveillants, contrat aidé et personnels administratifs cat C: 2.74 €

Déjeuner personnels enseignants, adm A et B, Infirmière et Assistante sociale: 4.67 €

Déjeuner réception: 9.49 €

Déjeuner agents territoriaux : 2.86 €.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés : 23

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 1

Blancs : 0

Nuls : 0

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2022 16:38:48

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : composition des instances émanentes du Conseil d'Administration

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 14

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve la composition des instances émanentes du Conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Commission permanente  
Conseil de discipline  
Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail  
Comité Education Santé et Citoyenneté  
Commission d'appel d'offre  
Commission fonds social  
Commission de vie lycéenne

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur du Conseil d'administration

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 15  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2022  
Réuni le : 08/11/2022  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le Règlement intérieur du Conseil d'administration**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 16  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Prélèvement sur le fonds de roulement.

Au service de restauration

Viabilisation : 10 000.00 € pour le gaz (SRH VIABIL 0GAZ 6061)

Viabilisation : 10 000.00 € pour l'électricité (SRH VIABIL 0ELEC 6061)

-TOTAL au service SRH : 20 000.00 €

Au service général

Viabilisation : 10 000.00 € pour le gaz (ALO VIABIL 0GAZ 6061)

Viabilisation : 10 000.00 € pour l'électricité (SRH VIABIL 0ELEC 6061)

-TOTAL au service ALO : 20 000.00 €

MONTANT DU FONDS DE ROULEMENT AU 31/12/2021 : 212 599.80 €

MONTANT PREVISIONNEL DU PRELEVE SUR LE FONDS DE ROULEMENT POUR EQUILIBRE BUDGETAIRE EN 2022 : 37 072.00 €

DEJA PRELEVE EN 2022 : 47 277.04 € dont 45 000.00 € pour le gaz et l'électricité

RESTE SUR LE FONDS DE ROULEMENT LE 29/09/2022 : 88 250.76 €

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 17

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Affectation d'une ressource nouvelle.

Le restitution de la représentation théâtrale de l'atelier théâtre s'élève à 444.00 €

Il s'agit d'une ressource nouvelle que l'établissement souhaite utiliser pour faire fonctionner l'atelier théâtre.

Il est demandé au Conseil d'administration d'ouvrir des crédits au service Activités Pédagogiques pour un montant de 444.00 €

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2022 16:39:24

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Tarifs des ventes des produits et de prestations de services réalisés par l'établissement

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 18

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte les tarifs des ventes des produits et des prestations de services réalisés par l'établissement**

Pièce(s) jointe(s)

[ ] Oui [X] Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

tarif des locations et prestations diverses

Amphithéâtre : une journée, 159.50 € ;

Amphithéâtre : demi-journée ou soir : 93.50 €

Salle de classe à l'heure en période scolaire : 7.43 € ;

Salle de classe à l'heure hors période scolaire : 14.85 € ;

Salle multimédia à l'heure : 39.60 € ;

Forfait hébergement par personne et par jour : 9.16 €

Forfait entretien de la literie par personne pour la durée de la présence : 3,39 €

Photocopie noire : 0,06 €

Photocopie couleur : 0,33 €

Feuille de papier blanc ou couleur : 0,04 €

Carte magnétique de restauration : 8,80 €

Vaisselle : prix coûtant

Manuel scolaire voir ce que le logiciel prévoit en fonction de l'état du manuel

Livres du CDI : Prix coûtant

Dégradation volontaire : facturation de la réparation réalisée par une entreprise extérieure OU facturation de la matière d'œuvre et du temps passé par les agents régionaux.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0





0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 20

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention: Partenariat avec le Fonds Régional d'Art Contemporain FRAC des Pays de la Loire  
L'objet de la convention est d'organiser les modalités de rencontres et d'ateliers menés par l'artiste Caroline Bron au sein du lycée au près de classes de seconde, première et terminale, option arts plastiques.  
3 séances pour chaque classe.  
Le dispositif fait l'objet d'une demande de financement auprès du dispositif Pass Culture.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2022 16:39:52

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 21

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Utilisation des équipements sportifs entre la commune, la région Pays de la Loire et le Lycée Lavoisier  
La convention définit les modalités d'utilisation des équipements sportifs arrêtées pour les trois parties afin de permettre la mise en œuvre des programmes scolaires obligatoires de l'éducation physique et sportive des lycéens (hors activités des associations sportives) Salle de sport Jules Ferry et Stade de plein aire et le centre aquatique  
Le propriétaire met à disposition les matériels et équipements, la Région verse à l'établissement une contribution financière dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement. L'établissement utilise les locaux dans le respect de l'ordre public et règle les factures établies selon une base tarifaire révisée chaque année.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 2

Numéro d'enregistrement : 22

Année scolaire : 2022-2023

Nombre de membres du CA : 27

Quorum : 14

Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés**

Pièce(s) jointe(s)

Oui     Non    Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Utilisation des équipements sportifs entre Mayenne communauté, la région Pays de la Loire et le Lycée Lavoisier  
La convention définit les modalités d'utilisation des équipements sportifs arrêtées pour les trois parties afin de permettre la mise en œuvre des programmes scolaires obligatoires de l'éducation physique et sportive des lycéens (hors activités des associations sportives) Salle de sport Jules Ferry et Stade de plein aire et le centre aquatique  
Le propriétaire met à disposition les matériels et équipements, la Région verse à l'établissement une contribution financière dans le cadre de la dotation annuelle de fonctionnement. L'établissement utilise les locaux dans le respect de l'ordre public et règle les factures établies selon une base tarifaire révisée chaque année.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2022 16:40:07

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 23  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration

Convoqué le : 14/10/2022

Réuni le : 08/11/2022

Sous la présidence de : Pierre Delahaye

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2022

Numéro de la DBM : 9

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Affectation d'une ressource nouvelle.

La région Pays de la Loire attribue au lycée Lavoisier une dotation complémentaire pour financer les dépenses supplémentaires dues à l'évolution des prix de l'énergie. Le montant de la dotation est de 11 328.00 €.

La proposition de répartition est la suivante :

2 832.00 € au service ALO VIABILISATION 0ELECT

2 832.00 € au service ALO VIABILISATION 0GAZ

2 832.00 € au service SRH VIABILISATION 0ELECT

2 832.00 € au service SRH VIABILISATION 0GAZ

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	23
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Le président du conseil d'administration

Nom : Delahaye

Prénom : Pierre

Signé le: 10/11/2022 16:40:16

**Dém'Act**

Dématérialisation des actes des EPLE

0530016E  
ACADEMIE DE NANTES  
LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LAVOISIER  
281 RUE DU POMMIER  
53103 MAYENNE CEDEX  
Tel : 0243048633

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : TAUX DE REPARTITION DES CHARGES DE VIABILISATION

Numéro de séance : 2  
Numéro d'enregistrement : 24  
Année scolaire : 2022-2023  
Nombre de membres du CA : 27  
Quorum : 14  
Nombre de présents : 23

Le conseil d'administration  
Convoqué le : 14/10/2022  
Réuni le : 08/11/2022  
Sous la présidence de : Pierre Delahaye  
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

**Vu**

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
- 

**Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte la répartition des charges de viabilisation**

Pièce(s) jointe(s)

Oui  Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les membres du CA approuvent les taux de répartition des charges de viabilisation de la manière suivante :  
Electricité : 23 % au SRH et 77 % au ALO  
Gaz : 27 % au SRH et 73 % au ALO.

**Résultats du vote**

Suffrages exprimés :	23
Pour :	22
Contre :	0
Abstentions :	1
Blancs :	0
Nuls :	0